

**ANNEXE III**  
**Unités constitutives du diplôme**

# Option A : Études et économie

## (annexe IIIa)

### Unités professionnelles (U23, U21, U22, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	<b>Compétences</b>	<b>U23</b>	<b>U21</b>	<b>U22</b>	<b>U31</b>	<b>U32</b>	<b>U33</b>
<b>C1</b>	1 Participer à un collectif de travail						
	2 Collecter et gérer des informations						
	3 Rendre compte oralement						
	4 Rédiger un compte rendu, une notice						
	5 Utiliser les outils de communication						
<b>C2</b>	1 Analyser un dossier						
	2 Décomposer un projet en ouvrages						
	3 Proposer une solution à un problème identifié						
	4 Vérifier économiquement le choix technique retenu						
<b>C3</b>	1 Effectuer un relevé d'ouvrage						
	2 Traduire graphiquement une solution technique						
	3 Rédiger une notice descriptive						
	4 Réaliser un devis quantitatif						
	5 Réaliser un devis estimatif						
	6 Établir et actualiser un planning d'intervention						
	7 Prévoir les besoins de la réalisation						
<b>C4</b>	1 Ordonnancer et actualiser un dossier						
	2 Suivre la gestion économique du chantier						
	3 Vérifier la conformité de l'ouvrage et des prestations						

### U11/E1, sous-épreuve E11 – mathématiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement B) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U12/E1, sous-épreuve E12 – sciences physiques et chimiques**

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

CME6 Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?

CME7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?

SL5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

## **Unité U21 (épreuve E2 – sous-épreuve E21) – quantification des ouvrages**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour préparer une offre de prix lors d'une consultation des entreprises pour des travaux publics ou privés de bâtiment, en quantifiant des ouvrages.

C3.4 – réaliser un devis quantitatif

### **Contexte professionnel**

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « préparation de l'offre de prix » :

- analyser les caractéristiques du projet défini par le dossier ;
- quantifier les ouvrages ;
- s'informer auprès des fabricants, fournisseurs, partenaires, cotraitants, sous-traitants.

## **Unité U22 (épreuve E2 – sous-épreuve E22) – estimation des coûts**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour préparer une offre de prix lors d'une consultation des entreprises pour des travaux publics ou privés de bâtiment en estimant des coûts.

C3.5 – réaliser un devis estimatif

### **Contexte professionnel**

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « établissement de l'offre de prix » :

- consulter des fournisseurs, partenaires, cotraitants, sous-traitants ;
- établir les prix unitaires ;
- estimer les ouvrages, les travaux, les interventions ;
- rédiger le devis estimatif, l'offre de prix.

## **Unité U23 (épreuve E2 – sous-épreuve E23) – analyse d'un projet**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour analyser des dispositions constructives et organisationnelles d'un projet de construction de bâtiment dans ses aspects :

- réglementaires (règles d'urbanisme, dimensions et caractéristiques des ouvrages, performances thermiques et acoustiques des locaux...) ;
  - techniques (faisabilité, respect des DTU, disponibilité commerciale) ;
  - fonctionnels (respect du cahier des charges initial, commodité d'usage...).
- C2.1 – analyser un dossier
  - C2.2 – décomposer un projet en ouvrages
  - C2.3 – proposer une solution à un problème identifié

### **Contexte professionnel**

Au sein du bureau d'études ou de l'entreprise dans la zone réservée à l'étude des dossiers.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « élaboration d'un projet ».

## **Unité U31 (épreuve E3 – sous-épreuve E31) – présentation d'une activité de suivi de chantier**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire, procéder à la description et l'analyse critique d'un procédé, d'une technique de construction et rendre compte des activités relevant du suivi d'un chantier.

- C1.1 – participer à un collectif de travail
- C1.2 – collecter et gérer des informations
- C1.3 – rendre compte oralement
- C1.4 – rédiger un compte rendu, une notice
- C1.5 – utiliser les outils de communication
- C4.1 – ordonnancer et actualiser un dossier

Cette unité U31 recouvre également l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

### **Contexte professionnel**

Au sein du bureau d'études, de l'entreprise, sur chantier.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « suivi de chantier » :

- assister aux réunions de chantier et rendre compte ;
- pointer l'avancement des travaux et actualiser le planning ;
- préparer ou contrôler les situations de travaux ;
- vérifier les consommations et gérer les approvisionnements ;

- participer à la gestion du compte interentreprises ;
- contrôler les prestations ;
- quantifier et chiffrer les travaux supplémentaires.

## **Unité U32 (épreuve E3 – sous-épreuve E32) – finalisation d'un dossier**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour réaliser les documents relevant d'une part des dossiers de projet et d'autre part des dossiers d'exécution.

C2.4 – vérifier économiquement le choix technique retenu

C3.2 – traduire graphiquement une solution technique

### **Contexte professionnel**

Au sein du bureau d'études.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « finalisation du projet » et « finalisation du dossier d'exécution » :

- produire des documents graphiques, écrits ;
- rédiger des prescriptions (notice descriptive, éléments de CCTP) ;
- traduire graphiquement les choix techniques retenus ;
- collecter et vérifier les pièces contractuelles du marché ;
- analyser le dossier du marché de travaux ;
- produire des pièces complémentaires (écrites et/ou graphiques) ;
- actualiser et compléter les offres des fournisseurs, partenaires, cotraitants, sous-traitants...

## **Unité U33 (épreuve E3 – sous-épreuve E33) – préparation des travaux**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie pour préparer des travaux à partir d'un relevé d'ouvrage ou d'un marché de travaux, de prévoir des besoins, d'ajuster un planning, de préparer une réception de travaux.

C3.1 – effectuer des relevés d'ouvrages

C3.3 – rédiger une notice descriptive

C3.6 – établir et actualiser un planning d'intervention

C3.7 – prévoir les besoins de la réalisation

C4.2 – suivre la gestion économique du chantier

C4.3 – vérifier la conformité de l'ouvrage et des prestations

### **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, au bureau et sur chantier.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités « suivi de chantier », « relevé d'ouvrage », « planification de travaux », « organisation de l'intervention » et « livraison de l'ouvrage » :

- assister aux réunions de chantier et rendre compte ;
- pointer l’avancement des travaux et actualiser le planning ;
- préparer ou contrôler les situations de travaux ;
- vérifier les consommations et gérer les approvisionnements ;
- participer à la gestion du compte interentreprises ;
- contrôler les prestations ;
- effectuer un relevé d’ouvrage ;
- rédiger une notice descriptive ;
- produire des documents graphiques, écrits ;
- prévoir les besoins en matériels et en matériaux ;
- prévoir les besoins en main-d’œuvre ;
- établir un planning d’intervention ;
- effectuer les démarches réglementaires d’ouverture de chantier ;
- identifier et intégrer les contraintes liées à l’environnement du site ;
- préparer la réception des travaux ;
- préparer des éléments du dossier d’ouvrage exécuté et du dossier d’intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO).

### **Unité U34 (épreuve E34) – économie - gestion**

L’unité englobe l’ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l’arrêté du 10 février 2009 relatif aux programmes d’économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **Unité U35 (épreuve E35) – prévention, santé, environnement**

L’unité englobe l’ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l’arrêté du 23 juin 2009 relatif aux programmes de prévention santé environnement des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 30 du 23 juillet 2009).

### **Unité U4 (épreuve E4) – langue vivante**

L’unité englobe l’ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d’aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **U51/E5, sous-épreuve E51 – français**

L’unité est définie par les compétences établies par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **U52/E5, sous-épreuve E52 – histoire-géographie-éducation civique**

L’unité est définie par les compétences établies par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’enseignement de l’histoire et de la géographie pour les classes préparatoires français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

### **U6/E6 – arts appliqués et cultures artistiques**

L’unité englobe l’ensemble des capacités et compétences énumérées par l’arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d’enseignement d’arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U7/E7 – éducation physique et sportive**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

## **UF1 – langue vivante**

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.

# Option B : Assistant en architecture

## (annexe IIIb)

### Unités professionnelles (U23, U21, U22, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	<b>Compétences</b>	<b>U23</b>	<b>U21</b>	<b>U22</b>	<b>U31</b>	<b>U32</b>	<b>U33</b>
<b>C1</b>	1 Participer à un collectif de travail						
	2 Collecter et gérer des informations						
	3 Rendre compte oralement						
	4 Rédiger un compte rendu, une note interne						
	5 Utiliser les outils de communication						
<b>C2</b>	1 Analyser un dossier						
	2 Vérifier la cohérence du projet architectural avec les contraintes réglementaires et techniques						
	3 Proposer une solution à un problème identifié						
<b>C3</b>	1 Effectuer un relevé d'ouvrage						
	2 Rédiger une notice descriptive						
	3 Établir une estimation sommaire						
	4 Traduire graphiquement une solution technique et architecturale						
	5 Rédiger une notice architecturale						
	6 Élaborer des éléments de présentation architecturale						
	7 Réaliser une maquette d'étude						
	8 Établir, exploiter et actualiser un calendrier prévisionnel						
<b>C4</b>	1 Ordonner et actualiser un dossier						
	2 Suivre la gestion économique d'un projet						
	3 Vérifier la conformité de l'ouvrage et des prestations						

## **U11/E1, sous-épreuve E11 – mathématiques**

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement B) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U12/E1, sous-épreuve E12 – sciences physiques et chimiques**

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

CME6 Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?

CME7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?

SL5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

## **Unité U21 (épreuve E2 – sous-épreuve E21) – production de documents graphiques**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture pour réaliser les documents traduisant un projet architectural.

C2.3 – proposer une solution à un problème identifié

C3.4 – traduire graphiquement une solution technique et architecturale

C3.5 – rédiger une notice architecturale

### **Contexte professionnel**

Dans un bureau d'études.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des phases « avant-projet » et « projet » :

- mettre au net et compléter des documents graphiques d'esquisses ;
- produire des documents graphiques d'APS en 2D et 3D ;
- transcrire les détails techniques et constructifs ;
- établir les documents graphiques des dossiers d'autorisations spécifiques (permis de démolir, de construire...);
- produire les documents graphiques composant le dossier du projet ;
- ajuster et finaliser le projet pour la constitution du dossier de marché.

## **Unité U22 (épreuve E2 – sous-épreuve E22) – élaboration d'éléments de présentation**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture pour réaliser les représentations du projet architectural destinées à faciliter sa compréhension ou sa présentation.

C3.6 – élaborer des éléments de présentation architecturale

C3.7 – réaliser une maquette d'étude

### **Contexte professionnel**

Dans un bureau d'études.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des phases « avant-projet » et « projet » :

- réaliser une maquette sommaire et des dessins de rendu ;
- produire des documents graphiques architecturaux.

## **Unité U23 (épreuve E2 – sous-épreuve E23) – analyse d'un programme de construction**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture pour analyser un programme de construction de bâtiment dans ses aspects :

- culturels (références historiques et locales, site...) ;
- fonctionnels (respect du cahier des charges initial, commodité d'usage...) ;
- réglementaires (règles d'urbanisme, dimensions et caractéristiques des ouvrages, performances thermiques et acoustiques des locaux...) ;
- techniques (faisabilité, respect des DTU, disponibilité commerciale...).

C2.1 – analyser un dossier

C2.2 – vérifier la cohérence du projet architectural avec les contraintes réglementaires et techniques

### **Contexte professionnel**

Dans un bureau d'études.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « avant-projet » :

- rechercher et classer la documentation spécifique au projet ;
- rédiger une notice descriptive des choix architecturaux ;
- analyser la compatibilité entre choix architecturaux et techniques ;
- renseigner les documents administratifs ;
- constituer les documents d'autorisations spécifiques.

## **Unité U31 (épreuve E3 – sous-épreuve E31) – présentation d'une activité de suivi de chantier**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture pour communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire, procéder à la description et l'analyse critique d'un projet ou d'un ouvrage et rendre compte des activités relevant du suivi d'un chantier.

C1.1 – participer à un collectif de travail

C1.2 – collecter et gérer des informations

- C1.3 – rendre compte oralement
- C1.4 – rédiger un compte rendu, une notice
- C1.5 – utiliser les outils de communication
- C4.1 – ordonner et actualiser un dossier
- C4.3 – vérifier la conformité de l’ouvrage et des prestations

Cette unité U31 recouvre également l’ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l’annexe V de l’arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

### **Contexte professionnel**

Dans un bureau d’études, en l’entreprise, sur chantier.

### **Nature de l’activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de la phase « Réalisation » :

- collecter les documents des entreprises, des bureaux d’études et de contrôle ;
- mettre à jour le dossier d’exécution de l’ouvrage ;
- assister aux réunions de chantier et rendre compte ;
- effectuer le relevé des ouvrages exécutés ;
- préparer les opérations préalables à la réception des travaux ;
- contrôler les travaux conduisant aux levées de réserves et rendre compte ;
- assurer le suivi du parfait achèvement de l’ouvrage.

## **Unité U32 (épreuve E3 – sous-épreuve E32) – suivi économique d’un projet**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d’études du bâtiment : option assistant en architecture pour réaliser des documents relevant de la dimension économique d’un projet.

- C3.3 – établir une estimation sommaire
- C4.2 – suivre la gestion économique d’un projet

### **Contexte professionnel**

Dans un bureau d’études.

### **Nature de l’activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des phases « avant-projet », « projet » et « réalisation » :

- assurer le suivi de la consultation ;
- ajuster et finaliser le projet pour la constitution du dossier de marché ;
- vérifier et confirmer les calculs de surfaces ;
- établir un quantitatif et une estimation au ratio ;
- analyser comparativement les offres des entreprises ;
- collecter les pièces nécessaires au règlement des situations de travaux.

## **Unité U33 (épreuve E3 – sous-épreuve E33) – suivi des travaux**

### **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture pour établir un relevé d'ouvrage, ajuster un calendrier de travaux, préparer une réception de travaux.

C3.1 – effectuer un relevé d'ouvrage

C3.2 – rédiger une notice descriptive

C3.8 – établir, exploiter et actualiser un calendrier prévisionnel

### **Contexte professionnel**

En entreprise, au bureau et sur chantier.

### **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des phases « projet » et « réalisation » :

- produire des documents de synthèse, de repérage, des nomenclatures ;
- traduire graphiquement un planning enveloppe ;
- mettre à jour le dossier d'exécution de l'ouvrage ;
- pointer l'avancement des travaux et actualiser le calendrier de travaux ;
- effectuer le relevé des ouvrages exécutés ;
- finaliser le DOE ;
- assurer le suivi du parfait achèvement de l'ouvrage.

## **Unité U34 (épreuve E34) – économie - gestion**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux programmes d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **Unité U35 (épreuve E35) – prévention, santé, environnement**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 juin 2009 relatif aux programmes de prévention santé environnement des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 30 du 23 juillet 2009).

## **Unité U4 (épreuve E4) – langue vivante**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U51/E5, sous-épreuve E51 – français**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U52/E5, sous-épreuve E52 – histoire-géographie-éducation civique**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U6/E6 – arts appliqués et cultures artistiques**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

## **U7/E7 – éducation physique et sportive**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

## **UF1 – langue vivante**

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.